

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2014 – Convocation du 8 décembre 2014

Compte rendu affiché le 26 décembre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Claire POINT par Claire LEBAHAR, Tameur GUENNAT par Michel HU, Jamila HARZALLAH par Alain MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Tarifs 2015 cimetière et occupation du domaine public**

Comme chaque fin d'année, l'évolution des tarifs applicables au cimetière et à la voirie est proposée pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour l'année 2015. Cette proposition de tarifs a été validée par la commission municipale Aménagement de la Ville réunie le 3 décembre 2014.

Tarifs cimetière

	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Concessions 15 ans	282 €	300 € (+6 %)
Concessions 30 ans	564 €	600 € (+6%)
Concessions 50 ans	910 €	910 €
Columbarium 15 ans	406 €	406 €
Columbarium 30 ans	973 €	973 €
Jardin du souvenir	Gratuité	Gratuité

Tarifs voirie

	Unité	Périodicité	Seuil de facturation	Tarifs 2014	Proposition 2015	Mode de facturation
<b>Occupation du domaine public</b>						
<b>Échafaudages</b>	Le m linéaire	Mensuelle	1 mois	4,35 €	10 €	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
<b>Construction provisoire</b>	par bungalow	Mensuelle	1 mois	200 €	204 €	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
<b>Emprise sur le domaine public dans le cadre d'un chantier</b>	Le m2	Mensuelle	1 mois	/	10 €	Barriérage autre qu'échafaudage, facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
<b>Divers voirie</b>						
<b>Élagages trottoirs</b>	Le m linéaire	Unité		7,65 €	20 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- **ADOpte les tarifs communaux du cimetière et de l'occupation du domaine public comme fixés ci-dessus pour l'année 2015,**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 18 décembre 2014  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 19/12/2014

- Publication ou affichage le 19/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.

